

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023 à 20H00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une première séance de l'année.

Etaient présents: M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, M. BOSSARD Florent, Mme DAVIET Christelle, M. FERCHAUD Vincent, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. HOUPERT Arnaud, M. RABILLIER Pierre, M. RAINTEAU Philippe, Mme RAFFENEAU Sandra, Mme OGER Maud, , Mme BELLET Laëtitia, Mme FUSEAU Céline, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir :

Etaient excusés: M. BANCHEREAU Philippe, M. DURAND Bruno

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur HOUPERT Arnaud ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 19 Décembre 2022 :

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

Décisions prises par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal

Néant

N°01/2023 : Abrogation de délibération : taxe d'aménagement CCPC

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 21/11/2022, le Conseil municipal a adopté le principe du reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Commune en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour les années 2022 et 2023 (Délibération n°69-2022).

Cependant, En application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI a été supprimé.

Il est donc proposé d'abroger la délibération n°69-2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération n°69-2022.

N°02/2023: Vote des subventions aux associations pour 2023

Mme DAVIET Christelle entre en séance à 20h25

M. RABILLER Pierre sort de la salle en tant que membre de l'association Boupère-Mon Prouant.

Mme Maud Oger explique qu'un dossier de demande de subvention a été envoyé aux associations, pour rappel, le critère d'attribution des subventions fixé en 2012 n'a pas évolué. Il y a une subvention de 150€ par association et un forfait par adhérent de moins de 18 ans de 10€ pour les scolaires et 15€ pour les sportifs.

Afin d'aider les associations suite à ces dernières années troublées par la crise sanitaire, le forfait par association est augmenté à 200€, et le forfait par adhérent de moins de 18 ans augmente de 5€ soit 20€ pour les sportifs et 15€ pour les scolaires et 150€ par élève de l'école de musique.

Une subvention supplémentaire est accordée pour les voyages scolaires, les feux de l'été et le comité des loisirs recevront une subvention sur la base de leur activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2022.

TTMV	567€	
Ass Mat Les Herbiers		200€
UNC/AFN	200€	
Amicale Laïque	1265€	
Amicale des Résidents de l'EHPAD Les Erables	200€	
BMP FC	1 460 €	
CCAS St Prouant	1 800 €	
Club des Aînés	200€	
Comité des Loisirs	1 200 €	
Diane Gauloise	200€	
Ecole de Musique	800€	
Basket St Prouant Monsireigne	1040 €	
Familles Rurales Les Herbiers- Transport scolaire	287 €	
Feux de l'été	2000 €	
Foyer des Jeunes	800€	
Saint-Prouant Accueil	200€	
Tennis Club Prouantais	200€	
APEL/OGEC	1745 €	

Les subventions seront versées en avril 2023.

N°03/2022 : Attribution du montant pour les fournitures scolaires et pédagogiques pour l'école I. Potet

Mme BELLET Laetitia se retire de la séance.

Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant de la participation attribuée pour les fournitures scolaires et les fournitures pédagogiques pour l'école publique Isaac Potet pour 2023.

Pour rappel, depuis 2012, le montant pour les fournitures scolaires était de 30 € par élève et celui pour les livres et les matériels pédagogiques est de 350 €/classe (4 classes).

La revalorisation passera de 30 à 35€ par élève et de 350 à 400€ par classe.

Nombre d'élèves inscrits au 1er janvier 2023 : 95

Nombre de classes : 4

Fournitures scolaires : 35 € x 95 élèves = 3325 €

Fournitures pédagogiques (livres, abonnement, matériel pédagogique) : 400 € x 4 classes = 1 600€

Total à ouvrir au BP 2023: 4 925 €

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de Monsieur le Maire.

N°04/2022 : Indemnités de gardiennage 2023 pour l'Eglise et le Temple

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage de l'Eglise et du Temple. En 2022, le conseil municipal avait attribué la somme de 350 € pour chacun des monuments cultuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser 350 € à la paroisse Saint Etienne de Grammont et 350 € à l'association de gestion du Temple pour 2023.

N°05/2022 : Participation de la commune de Monsireigne aux frais de scolarité d'enfants fréquentant l'école <u>I.Potet</u>

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 24 enfants de Monsireigne sont inscrits à l'école Isaac Potet pour l'année scolaire 2022/2023.

Le coût de fonctionnement d'un élève à l'école est de 919 € pour cette période.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de participation aux dépenses d'investissement a été établie avec Monsireigne en 2012. Le montant de la participation relative à cette convention pour 2023 s'élève à 2 351€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande une participation à la commune de Monsireigne de 919 € x 24 élèves, soit 22 056 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Montant total demandé à Monsireigne pour 2023 : 24 407 €

Questions diverses:

- Travaux Lotissement Bellevue 2 chiffrages en cours
- Evolution du prix des repas ELIOR : l'entreprise annonce une hausse de 7% de ses tarifs au 1/01/2023, la mairie prend à sa charge cette augmentation et ne la répercutera pas aux familles.
- Bar l'Aquatik, étude des propositions en cours
 - Mme GENTY Béatrice annonce avoir demandé des devis pour installer un four à la salle du Petit Lundi. Au restaurant scolaire, Le projet des Mamies Bénévoles a été lancé, à raison d'une une personne par jour. Le projet de plantation un arbre/année de naissance est en cours et portera sur 3 années 2020 -2021 et 2022
 - Mme ROY Françoise détaille les projets du CCAS, un colis sera offert à pâques aux plus de 75 ans avec un moment de convivialité. L'âge minimal du dispositif argent de poche a été abaissé à 15 ans. Des permanences du CCAS seront établies. Tous les élus du CCAS seront sollicités pour le plan canicule. A voir aussi la mise en place d'un plan coupure d'électricité.
 - M. RAINTEAU Philippe annonce que les devis ont été demandés pour les travaux de voirie rurale.
 - M. FERCHAUD Vincent annonce avoir été désigné élu réfèrent pour la filière bois. Une étude sur l'infiltration des eaux de pluie se met en place.
 - Mme OGER Maud précise que le passeport du civisme se déroulera avec la participation de la gendarmerie dans les 2 écoles pour naviguer en sécurité sur internet en 2 étapes , la première vendredi 27/01. Mme OGER informe aussi que Ravinala tient son AG le 27/01, et le comité des loisirs le 03/02 qui invite les bénévoles à un moment de convivialité. Une réunion bilan Téléthon à venir. L'activité multisport adulte s'arrête, pas assez de participants.
 - Mme GRANJON Françoise annonce la parution du bulletin intercommunal le 10/02 et détaille les actions de la CCPC : le recrutement d'une webmaster pour la refonte du site internet, la présentation de la Micro folie le 07/02 aux membres de la commission, et l'animation des bénévoles de la bibliothèque vendredi dernier auprès des petits, la nuit de la lecture.

- Mme BELLET Laetitia annonce le projet de fresque sur la façade de l'école.
- M. MERCIER Gérard annonce que les permis d'aménager pour le lotissment Bellevue 2 et le Bouchaud sont délivrés, le bornage est programmé début février.
- Mme DAVIET Christelle demande explication sur l'arrivée du nouveau tracé du sentier pédestre, il est souligné que des chemins déjà existants complètent le parcours.
- M. CHARRIER Julien détaille les projets de voirie, et la suite de l'étude CPIE sur le parc de la Bourroche avec en projet des plantations et la création d'un sentier autour du lac.

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 20 Février 2023 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Monsieur HOUPERT Arnaud

Le Maire, Yannick SOULARD